

COMPTE RENDU

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2015

Le Conseil Municipal de Monclar s'est réuni en Mairie le 16 Juillet 2015 à 21H sous la présidence de Monsieur Gérard STUYK, Maire.

Présents : Mmes CANDALOT. CANO-HERNANDEZ. CATHERINE. LABIT. MARRAUD. Mrs BOUSSIÈRE. CAGNATI. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. LORENZATO. STUYK.

Absents : Mrs BIASI. CUNY.
Mme LABIGOU a donné pouvoir à M. CAGNATI.

Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire donne la parole à M. DONKERWOLKE Jonathan qui suite à sa demande a été invité à venir présenter au conseil municipal l'association CAT'ART.

Celui-ci explique que dans le cadre de l'inauguration du collectif d'artistes CAT'ART, les artistes souhaitent créer une exposition pluri-artistiques : Sculptures, Peintures, Gravures, Arts Plastiques...

Pour cela il sollicite le prêt de salles comme la salle Billou et la Halle de la Mairie.

Le conseil municipal est favorable à cette exposition et aux prêts de salles mais demande à l'association de faire le nécessaire au niveau assurance. Une convention d'utilisation des locaux devra être établie.

Tarifs cantine et garderie périscolaire 2015/2016 :

Cantine :

M. le Maire rappelle le tarif des repas servis à la cantine pour l'année scolaire écoulée : 2.30 € le repas enfant, 4.35 € le repas adulte. Compte tenu de la hausse des dépenses en alimentation, M. le Maire propose une augmentation de 0.10 € pour le repas enfant (identique à St Etienne de Fougères) et de 0.15 € pour le repas adulte.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide pour l'année scolaire 2015/2016 de fixer le prix des repas comme suit :

Repas enfant : 2.40 €

Repas adulte : 4.50 €

Garderie :

M. le Maire rappelle les tarifs actuels,

	Quotient familial < 695 €	Quotient familial > 695 €
1 enfant	11.10 €	13.10 €
2 enfants	19.00 €	21.00 €
3 enfants et plus	24.20 €	26.20 €

Et propose d'appliquer une augmentation de 0.10 € pour 1 enfant, de 0.20 € pour 2 enfants et 0.30 € pour 3 et + enfants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide à compter de la rentrée scolaire 2015 d'appliquer les tarifs ci-dessous.

	Quotient familial < 750 €	Quotient familial > 750 €
1 enfant	11.20 €	13.20 €
2 enfants	19.20 €	21.20 €
3 enfants et plus	24.50 €	26.50 €

Délibération OPAH :

M. le Maire informe que :

1° La SCI MATJY a déposé un dossier au titre de l'OPAH afin de réaliser des travaux de réfection de façade sur l'immeuble sis 10 Place de la Mairie à Monclar (façade : lavage, préparation, badigeon ; remplacement menuiseries et peinture des ferronneries) dont le montant s'élève à 8 437.66 € HT. La SCI MATJY a obtenu l'arrêté de non-opposition à la déclaration préalable aussi, vu la fiche de calcul établie par le PACT HD 47,

Le conseil municipal, décide d'attribuer :

- Une aide dans le cadre de l'opération façade pour un montant de 1 600 € à la SCI MATJY.

2° M. BOUBADDARA Mostafa a déposé un dossier au titre de l'OPAH afin de réaliser des travaux de réfection de façade sur l'immeuble sis 16 Place de la Mairie à Monclar (façade : lavage, préparation, finition gratté à la chaux ; maçonnerie : reprise et remplissage mur du RDC ; mise en place fenêtre et porte d'entrée ; réfection et mise en peinture du garde-corps) dont le montant s'élève à 14 138,43 € HT.

M. BOUBADDARA a obtenu l'arrêté de non-opposition à la déclaration préalable aussi, vu la fiche de calcul établie par le PACT HD 47,

Le conseil municipal, décide d'attribuer :

- Une aide dans le cadre de l'opération façade pour un montant de 1 600 € à M. BOUBADDARA.

3° La Mairie de Monclar a déposé un dossier au titre de l'OPAH afin de réaliser des travaux de réfection de façade sur l'immeuble sis 6-7 Place de la Mairie (peinture des menuiseries et traitement antirouille des ferronneries) dont le montant s'élève à 4 992.45 € HT.

La Mairie de Monclar a obtenu l'arrêté de non-opposition à la déclaration préalable aussi, vu la fiche de calcul établie par le PACT HD 47, la Mairie de Monclar peut bénéficier d'une aide de 998.49 €.

Aménagement de Bourg :

M. le Maire donne les dernières informations concernant les travaux qui suivent leurs cours.

La dépense pour la fourniture et pose d'une borne incendie (dans la ruelle joignant la rue du 11 Novembre et la rue du Château d'eau) a été engagée pour un montant de 2 400 € TTC en remplacement de celle sise devant l'immeuble de M. CAPDEVIOLE.

L'entrée de la rue devant l'école devrait être achevée fin septembre.

L'entreprise BARATET doit fournir le mobilier urbain.

Informations diverses :

Chemin « Prélats » : M. STUYK informe l'assemblée que les travaux forestiers sur la propriété de M. RAUFFET ont débuté et le chemin de Prélats est utilisé. M. JUGIE et lui-même se sont rendus sur les lieux pour établir un état des lieux signé par l'Entreprise qui devra régler les travaux de réfection suite aux dégradations occasionnées.

Chemin « Douzon » ZH n° 32 : Devant les difficultés récurrentes que posent ce chemin, l'assemblée décide d'inscrire la cession de ce chemin à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. M. STUYK rappelle que ce chemin a déjà fait l'objet d'une procédure de cession en 2011, cession qui ne s'est pas faite au vu des conclusions de l'enquête publique.

Parcelle Foyer Mont Clair :

M. le Maire informe que le Permis de Construire concernant l'extension du Foyer Mont Clair a été déposé ce jour 16 juillet.

Dans le projet du Foyer a été pris en compte un puit qui renseignements pris est sur une parcelle appartenant à la Commune et non au Foyer Mont Clair.

Ce puit a toujours été utilisé par le Foyer Mont Clair aussi M. le Maire propose que cette utilisation soit statuée comme une servitude de fait.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.
